

Tableau synoptique des priorités d'encépagement

Cépages rouges

		Secteurs d'encépagement (principaux noms locaux ou cadastraux)													
époque de maturité		La Plaine	Champex d'Amont Les Roncoz Proz de Mars	En Salentze Proz de la Grange St-Laurent	Les Prix, En Erboz, En Rumillez Champ du Passieu	Les Bains (partie amont)	Les Combes, Echelottes Les Collures (partie amont)	Champs du Seex Aux Mages Champs Fumeaux	"Coteau principal"	Sarvaz	Les Bains (partie aval)				
		A	B	C	D	E	F	G	H	I	J				
		4 5	7 8	10 11	13 14	16 17	19 20	22 23	25 26	28 29	31 32				
		28.19 ha	15.48 ha	13.54 ha	9.54 ha	1.11 ha	13.68 ha	11.06 ha	24.59 ha	9.18 ha	2.06 ha				
Cépages précoces (Epoque de maturité 10 jours avant le Chasselas)															
Garanoir	P	V	V		V		V								
Cépages 1e époque (Epoque de maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas)															
Galotta	1						V								
Gamaret	1	V	V	V	V		V	V	V				V		
Gamay	1	V	VV	VV	VV	VV	V	VV	VV	VV	VV	VV	VV		
Pinot Noir	1	V	VV	VV	VV	VV	VV	VV	VV	VV	VV	VV	VV		
Diolinoir	1-2	X	V	V	V		X	V	V	V	V	V	V		
Cépages 2e époque (Epoque de maturité 5 à 15 jours après le Chasselas)															
Cabernet Franc	2		X	V		V		V	V						
Merlot	2	V	V	VV	VV	V		V	VV	VV	VV				
Ancellotta	2-3		X					X	V						
Cabernet X Sauvignon	2-3	XX	X	V	V				V	V					
Carminoir	2-3			V	V					V					
Syrah	2-3			VV	VV	VV			VV	VV					
Cépages 3e époque (Epoque de maturité 15 à 30 jours après le Chasselas)															
Cornalin Du Valais	3		X	VV	GC	VV	GC	VV		VV	GC	VV	GC		
Durize	3										VV				
Humagne Rouge	3			VV	GC	VV	GC	V	XX	X	VV	GC	VV	GC	V

Cépage Grand Cru

Cépage adapté

Cépage autorisé

Cépage mal adapté

Cépage interdit

VV GC

VV

V

X

XX

Cépage particulièrement bien adapté dans le secteur ou partie de secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité

Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans le secteur

Cépage qui permet d'élaborer un très bon vin dans le secteur, mais pour lequel l'étude doit être approfondie

Cépage dont la qualité du vin dans le secteur est moyenne. Il conviendrait de changer de cépage à la prochaine reconstitution

Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans le secteur et qui pourrait être interdit

Tableau synoptique des priorités d'encépagement

Cépages blancs

Secteurs d'encépagement (principaux noms locaux ou cadastraux)																				
La Plaine		Champex d'Amont Les Roncoz Proz de Mars		En Salentze Proz de la Grange St-Laurent		Les Prix, En Erboz, En Rumlliez Champ du Passieu		Les Bains (partie amont)		Les Combes, Echelottes Les Collines (partie amont)		Champs du Scex Aux Mages Champs Fumeaux		"Coteau principal"		Sarvaz		Les Bains (partie aval)		
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J											
4	5	7	8	10	11	13	14	16	17	19	20	22	23	25	26	28	29	31	32	
3.08 ha		1.68 ha		1.85 ha		7.59 ha		0.55 ha		0.39 ha		3.53 ha		28.36 ha		12.10 ha		0.03 ha		
Cépages précoces																				
(Epoque de maturité 10 jours avant le Chasselas)																				
Cépages 1 ^{er} époque																				
(Epoque de maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas)																				
Aligoté	1																			
Chardonnay	1	V				VV				VV		VV				V				
Chasselas	1	X	V	VV		VV				V		V		VV		VV				V
Pinot Blanc	1																			
Pinot Gris	1	X	V	VV		VV				V		VV		VV		V				
Muscat	1-2					V				V				VV		VV				
Savagnin blanc	1-2		V	V		V								V						
Sylvaner	1-2		VV	V		VV		VV				V		VV		V				
Cépages 2 ^e époque																				
(Epoque de maturité 5 à 15 jours après le Chasselas)																				
Humagne Blanc	2			V		VV						V		VV		VV				
Rèze	2																			
Riesling	2			V																
Amigne	2-3																			
Cépages 3 ^e époque																				
(Epoque de maturité 15 à 30 jours après le Chasselas)																				
Arvine	3	XX		V		V		VV				X		VV	GC	VV	GC			
Marsanne Blanche	3			V		V								VV		VV				

- VV GC Cépage particulièrement bien adapté dans le secteur ou partie de secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité
- VV Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans le secteur
- V Cépage qui permet d'élaborer un très bon vin dans le secteur, mais pour lequel l'étude doit être approfondie
- X Cépage dont la qualité du vin dans le secteur est moyenne. Il conviendrait de changer de cépage à la prochaine reconstitution
- XX Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans le secteur et qui pourrait être interdit